

Département de Moselle



Commune d'Aumetz

REVISION DU **PLAN LOCAL D'URBANISME**

ANNEXES

I



Agence d'urbanisme
et de développement durable
Lorraine Nord

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Municipal

en date du

approuvant

la révision
du Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE

Annexe n°1 : Carte d'aléas « mouvement de terrain » GEODERIS

Annexe 2 : arrêté préfectoral N° 2013-D.D.T/OBS-2 du 21 mars 2013 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (réseau concédé et non concédé de l'Etat) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de Moselle.

Annexe n°3: Arrêté préfectoral N° 2014/D.D.T-OBS-01 du 27 février 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (Réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de Moselle.

Annexe n°4 : Périmètre de Droit de Prémption Urbain.